

M. le président: La parole est à l'honorable député de Grey-Bruce.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, avant que le ministre réponde, j'aurais moi aussi une couple d'observations à faire sur...

M. le président: A l'ordre! J'ai donné la parole à l'honorable député de Grey-Bruce.

M. Winkler: Je ne voudrais pas abuser trop longtemps du temps dont dispose le comité. Je n'ai certainement pas l'intention de répondre aux points qu'on vient de soulever, mais si j'en juge par l'apport des deux préopinants, la restauration dans le Nord de ce cabaret ou de cet hôtel du nom d'Arizona Charlie, là-haut dans le Nord, semble avoir provoqué dans la région une forte émotion. Si on le met jamais à la disposition du public, je ne m'étonnerais pas si, au cours d'une campagne politique subséquente, nous n'y voyons pas apposée quelque affiche disant: «Ce soir, nous présentons Wild Walter, de Welland», ou peut-être encore: «Doug Le Dangereux, de Port-Arthur». Le temps seul nous le dira.

Mes observations ne seront pas dans ce sens. Je voudrais, d'abord, faire des compliments au ministre pour l'effort qu'il a fait, au nom du Canada, lors de la Conférence sur les ressources et notre avenir qui s'est déroulée l'automne dernier à Montréal.

L'hon. M. Pickersgill: J'invoque le Règlement. Nous parlons d'un crédit qui a trait à la construction et à l'acquisition de bâtiments par rapport aux parcs Nationaux et aux sites historiques. Vous avez donné la parole au député, monsieur le président, sans doute parce que vous supposiez qu'il avait un apport utile à faire au sujet à l'étude. Le député va maintenant parler d'une question qui n'a rien à voir avec ce crédit. Comme certains d'entre nous s'intéressent à cet Arizona Charlie et à l'effort qu'on fait pour restaurer son ancienne gloire, j'estime que le Règlement devrait être rigoureusement observé en l'occurrence, et qu'on devrait nous permettre de parler du crédit avant d'aborder d'autres questions qui ne semblent pas du tout figurer dans ce crédit.

M. Winkler: J'arriverai sous peu à mon argument, et je dirai simplement au député de Bonavista-Twillingate que s'il voulait prendre connaissance des débats sur les crédits supplémentaires qui se sont déroulés les douze derniers jours, ou à peu près, il comprendrait que c'est bien ridicule de sa part d'invoquer le Règlement à ce propos. J'en arrive, incesamment, à mon argument...

M. le président: Naturellement, le débat doit avoir trait au crédit, et je suppose que le député y rattachera ses observations.

[M. Fisher.]

M. Winkler: Certainement. La raison pour laquelle j'ai mentionné la Conférence sur les ressources et notre avenir, était la suivante: cette conférence a eu certains résultats bien-faisants pour la population canadienne, en ce qui concerne les parcs nationaux. Je regrette beaucoup que le député de Bonavista-Twillingate ne veuille pas permettre à un autre membre du comité de présenter son argument, bien que lui-même prenne parfois des heures pour le faire.

L'hon. M. Pickersgill: Prenez tout le temps que vous voulez.

M. Winkler: Je vais parler de la question, dans la mesure où elle intéresse notre province, l'Ontario. Il existe, en Ontario, un organisme qui s'appelle la *Federation of Ontario Naturalists*. Comme cet organisme s'intéresse à l'aménagement des parcs, quelle que soit l'autorité en cause, elle a délégué des représentants à la conférence tenue à Montréal. Si je participe au débat aujourd'hui, c'est que je me suis employé, dans le passé, à intéresser le ministère pertinent à la région ontarienne que j'habite et aux régions voisines de ma circonscription: celles qui bordent le lac Huron et la baie Georgienne. Ce sont des endroits très pittoresques et je l'ai déjà signalé. Le seul parc national que possède la province de l'Ontario, à ma connaissance, est situé à la hauteur de la péninsule Bruce. Je sais que le ministère que dirige le ministre a dépensé, depuis 1958, dans le cadre du programme d'aménagement des parcs, environ trois millions et demi de dollars pour faire aménager des terrains de campement et de pique-nique dans la province d'Ontario. Ces terrains rendent sûrement de très grands services, on le constate même dans ma propre région.

Cependant, comme il importe de préserver pour la postérité la beauté panoramique de cette région, j'estime qu'on devrait songer à la transformer en parc national. Il n'est que de parcourir les exigences prescrites par le ministère au sujet de ces parcs pour comprendre qu'il s'agirait là d'une entreprise judicieuse, et qu'il faudrait s'y attaquer tout de suite avant qu'il ne soit trop tard, s'il ne l'est pas déjà. J'aimerais donner lecture du document précité:

Le réseau des parcs nationaux constitue une ressource. Comme le bois ou les minéraux, cette ressource ne devient précieuse que lorsque l'homme peut s'en servir. Les parcs diffèrent, surtout par la nature de leurs produits, des autres ressources. Les gisements miniers et les forêts que l'on exploite commercialement donnent des produits matériels dont le pays a besoin. Les produits des parcs sont la connaissance, la détente et la joie esthétique, également nécessaires à tous. La seule façon d'obtenir les produits de ces ressources et d'en assurer une quantité suffisante, c'est que les gens s'en servent d'une façon éclairée.